



## **CESER Bourgogne Franche-Comté Séance plénière du 13 Décembre 2022**

### **Avis sur le rapport 1-1 de l'Exécutif régional : Orientations budgétaires pour l'exercice 2023**

#### **Déclaration de Francois Thibaut au nom de la CGT**

Comme l'ont souligné les échanges dans les commissions, ces orientations ne sont que l'avertissement de ce que sera le budget 2023. L'effort de transparence est à souligner, mais il ne fait que confirmer ce que chacun par ailleurs connaît : la structure budgétaire et la faible maîtrise sur les recettes dans les budgets régionaux est un problème de fond. Les questions de la fiscalité, du financement des transferts de compétences, de la limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement dans un contexte de forte inflation sont à traiter autrement qu'à coup de 49.3. Si le local est le bon niveau pour prendre la mesure des besoins des citoyens et travailler à des réponses adaptées, chacun comprendra que les finances régionales ne sont pas à la hauteur de ces enjeux dans leur volume autant que dans leurs structures de recettes.

Prise dans ce carcan, la région, même si elle tient ce qui est engagé, ne pourra clairement pas continuer sur ce rythme et la projection à 8,8 années de remboursement de la dette en 2026 en est la démonstration.

La question sous-jacente immédiate est le sujet des reports des programmes, des choix, des priorisations, des abandons éventuels, dont il serait utile que cela soit clairement explicité dans tous les cas.

Le sujet du PRIC pose avec force le rôle de l'état qui s'efface du programme et laisse la région seule à assurer des suites qui seront difficiles en termes de choix pour nos concitoyens les plus en difficulté.

Un point sur les transports et, particulièrement, sur la convention TER dont nous ne partageons pas la rédaction du rapport sur la responsabilité de la SNCF concernant les reports des opérations mie vie et de la création de l'atelier pour le matériel nouveau. Dans un partenariat, pour ne pas dire couple, chacun à ses responsabilités et doit les assumer, ce qui à la lecture ne semble pas être le cas à la lecture. Pour ce qui est des conséquences, avec une renégociation de convention ou autre, comme entendu en commission, elles devront être affinées et, comme rappelé en commission Mobilités Energie, la CGT est disponible pour travailler ces sujets.

Pour ce qui est de la hausse des coûts de l'énergie dont l'électricité de traction, la question des entreprises publiques que sont EDF et SNCF, et du service public doit être mesurée dans ses effets lorsque la transformation qu'elles subissent, pour entrer dans le champ de la concurrence, se retourne contre leurs vocations originelles. Mais là aussi il ne faut pas en être surpris, juste l'assumer ou corriger la trajectoire. Pour notre part, corriger la trajectoire et donc sortir du marché, pour être explicite, nous semble plus utile socialement, socialement et même économiquement.

Tenant compte de ces éléments complémentaires, la CGT votera l'avis présenté.